

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DEVE 109 Subvention de fonctionnement (500 euros) à l'association Au Cœur des Chats pour le suivi et la régulation de la population féline dans le 18^e arrondissement.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer la subvention de 500 euros à l'association Au Cœur des Chats pour le suivi et la régulation de la population féline dans le 18^e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement de Paris en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Au Cœur des Chats dont le siège social est situé 32 rue Leibniz 75018 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO